

Décret fixant le montant des offrandes à l'occasion de l'administration des sacrements et des sacramentaux

Ce décret a été promulgué par les Évêques de la province ecclésiastique de Québec, soit ceux des diocèses de Chicoutimi, Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Trois-Rivières et Québec, le 19 septembre 2024.

Il faut noter que la tarification actuelle n'a pas été modifiée en profondeur depuis plusieurs années et la situation actuelle conduit à ajuster les tarifs en fonction du coût de la vie, de l'augmentation générale des tarifs dans la société civile et de la situation économique des paroisses. Voici donc les nouveaux tarifs :

- Pour les **funérailles catholiques** célébrées dans une église paroissiale comportant l'Eucharistie ou une Liturgie de la Parole, les rites d'adieu et l'inscription au registre paroissial des funérailles, le tarif est de 500 \$.
- Pour la célébration d'un **mariage**, avec ou sans Eucharistie, le tarif est de 500 \$.
- Pour les **funérailles** et les **mariages**, le cachet des musiciens et des chantres n'est pas inclus dans le tarif, ni l'utilisation de quel qu'endroit de l'église pour un temps d'accueil et de sympathies.
- Pour les **messes annoncées**, le tarif est fixé à 25 \$ et celui des **messes non annoncées** à 10 \$.
- Pour tout **extrait des registres paroissiaux**, le tarif est de 25 \$.

Les Évêques tiennent à l'application de l'antique et vénérable tradition qui consiste à ne pas demander de frais, de façon directe ou indirecte, à l'occasion de l'administration du Baptême, du sacrement du Pardon et de l'Onction des malades afin de signifier clairement l'accueil inconditionnel de Dieu pour toute personne. Cependant, les fidèles, lors de la célébration de ces sacrements, peuvent faire des offrandes libres et spontanées.

Les présentes dispositions entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2025. Pour les mariages et les funérailles, le tarif qui s'applique est fixé à la date de la tenue de la célébration et non pas à la date de la réservation.

+ 
† Gérald C. Card. Lacroix
Archevêque de Québec